

Complément de libre choix d'activité (CLCA) ou prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE)

Vous ne travaillez plus ou exercez une activité professionnelle à temps partiel pour vous occuper de votre enfant

Montant versé mensuellement en cas de cessation totale d'activité

Vous percevez l'allocation de base ou votre enfant est né <u>après</u> le 01/04/2014	Vous ne percevez pas l'allocation de base et votre enfant est né <u>avant</u> le 01/04/2014
390,92 €	576,83 €

Montant versé mensuellement en cas d'activité à temps partiel

Durée du travail	Vous percevez l'allocation de base ou votre enfant est né <u>après</u> le 01/04/2014	Vous ne percevez pas l'allocation de base et votre enfant est né <u>avant</u> le 01/04/2014
Inférieure ou égale à un mi-temps	252,71 €	438,62 €
Comprise entre 50 et 80 % du temps de travail fixé dans l'entreprise	145,78 €	331,69 €

Montants valables jusqu'au 31/03/2017